Bilan et évaluation du CTMA Thouet 2011-2015

Présentation synthétique du bilan définitif

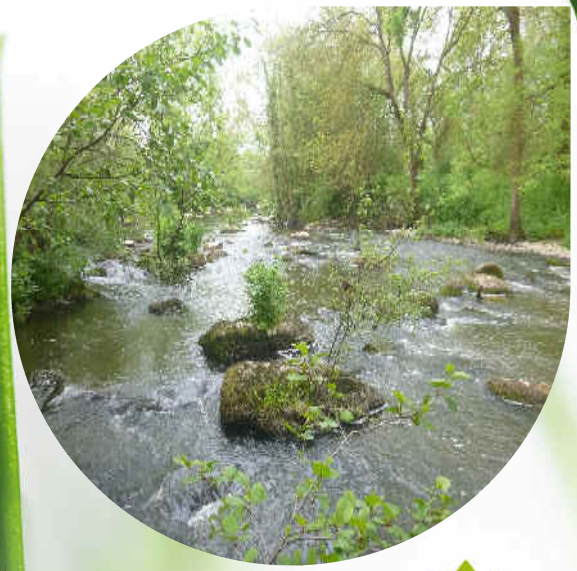

Sommaire

- Pertinence du CTMA : enjeux / objectifs
- Cohérence : moyens / objectifs
- Efficacité : résultats / objectifs
- Efficience et impacts : résultats / moyens
- Cohérence avec la réglementation
- Appropriation des acteurs
- Freins et recommandations

CONTEXTE DE L'ETUDE: le Thouet et ses affluents

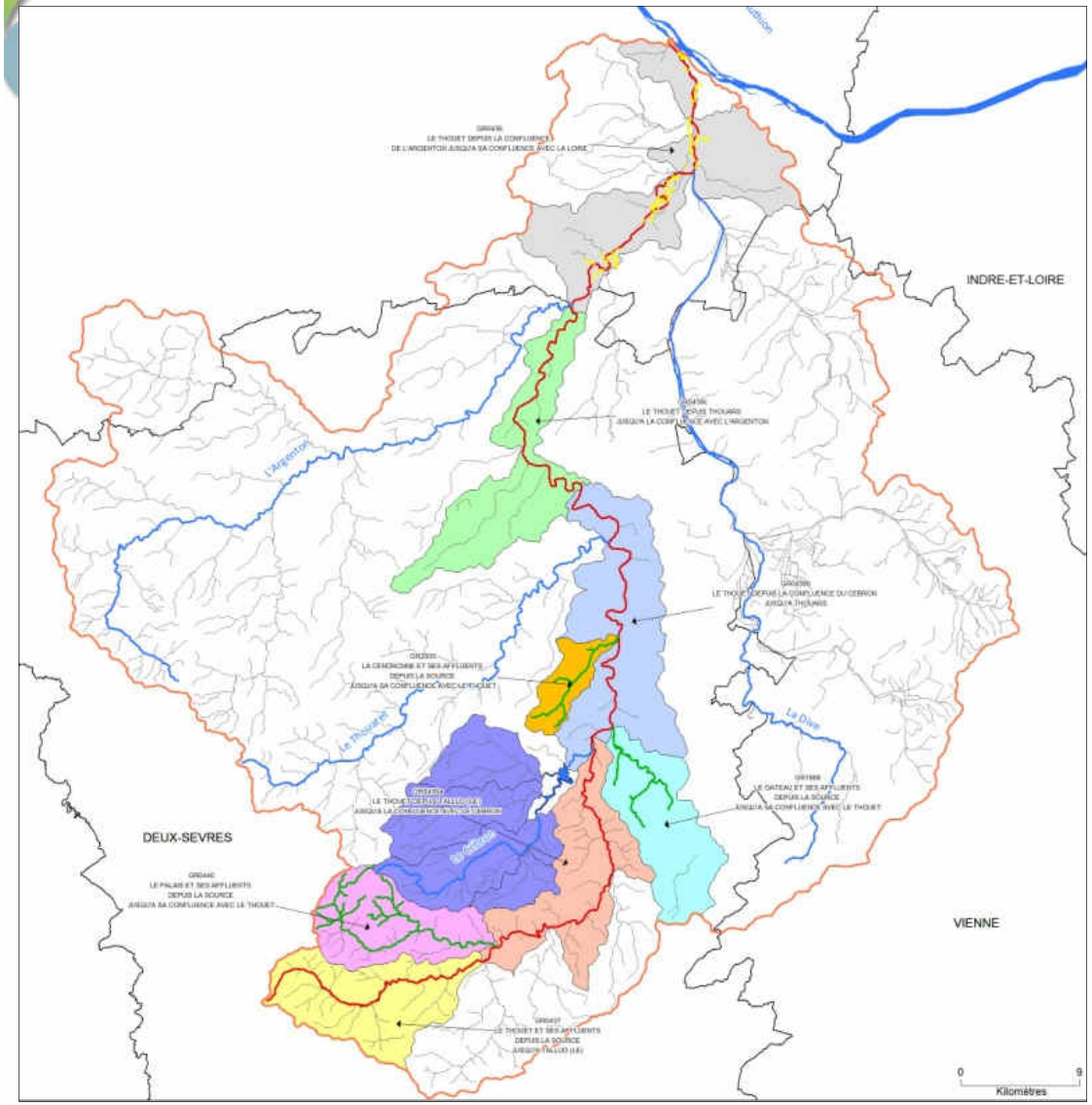

- **Sur 2 départements : Deux-Sèvres et Maine-et-Loire**
- **2 structures : SMVT et CASLD**
- **Thouet = 152 km + affluents = 235 km**
  - Le Palais
  - Le Cébron
  - La Raconnière
  - La Taconnière
  - Le Gateau
  - La Cendronne

RAPPELS DU PROGRAMME D'ACTIONS 2011-2015

- Restauration des ripisylves, reconversion des peupliers, plantations, retrait d'embâcles
- Pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs et de passages à gué
- Restauration d'annexes hydrauliques
- Restauration du lit mineur, recharges en granulats, gestion des plantes aquatiques
- Rétablissement de la continuité écologique
- Communication
- Indicateurs de suivi
- Postes de techniciens médiateurs de rivières

PERTINENCE DU CTMA : enjeux / objectifs

Les actions mises en œuvre entre 2011 et 2015 sont-elles adaptées aux enjeux identifiés dans l'état des lieux réalisé en 2010 ?

2 enjeux principaux compatibles avec les compétences des MO avec pour objectifs **la restauration de la morphologie** et de **la continuité écologique**

Enjeux 2010	Actions 2010 - 2015
Enjeu biologique : espèces amphihaline (anguille) et holobiotiques (truite, brochet…)	Plusieurs obstacles à l'écoulement aménagés, abaissés ou supprimés Mais annexes hydrauliques non engagées
Enjeu morphologique : transport sédimentaire et taux d'étagement	Restauration morphologique par recharge granulométrique, remise dans le talweg naturel Restauration des berges (clôtures, abreuvoirs, passages à gué) et de la ripisylve (restauration, entretien, plantation)

« Les actions sont en partie cohérentes avec les enjeux définis en 2010 »

PERTINENCE DU CTMA : enjeux / objectifs

***« Des enjeux en adéquation avec les risques de non atteinte du bon état écologique, toutefois »* :**

- Actions principalement ciblées sur le lit mineur et les berges

- D'autres pressions n'ont pas été prises en compte dès 2010 : *l'hydrologie, les pesticides, les macropolluants*

Nombre de masses d'eau présentant un risque par type de pression (SDAGE 2010 – 2015)			
Macropolluants	Pesticides	Hydrologiques	Morphologiques
2 masses d'eau	6 masses d'eau	6 masses d'eau	4 masses d'eau

« Une programmation très (trop ?) ambitieuse » :

- Stratégie continuité : actions programmées sur 34 ouvrages structurants (CASLD = 9 ; SMVT = 25) et 12 « petits » obstacles

- Localement, réduction forte attendue du taux d'étagement : de 133 % à 54 % sur le Thouet aval (22 % sur le bassin)

Clapet dans Parthenay

COHERENCE : moyens / objectifs

Les moyens financiers et humains déployés étaient-ils adaptés aux objectifs du CTMA ?

« Des moyens financiers a priori adaptés, des moyens humains sans doute sous-estimés sur le territoire du SMVT »

Budget prévisionnel CASLD = 3 528 361 € TTC

Budget prévisionnel SMVT = 2 860 318 € TTC

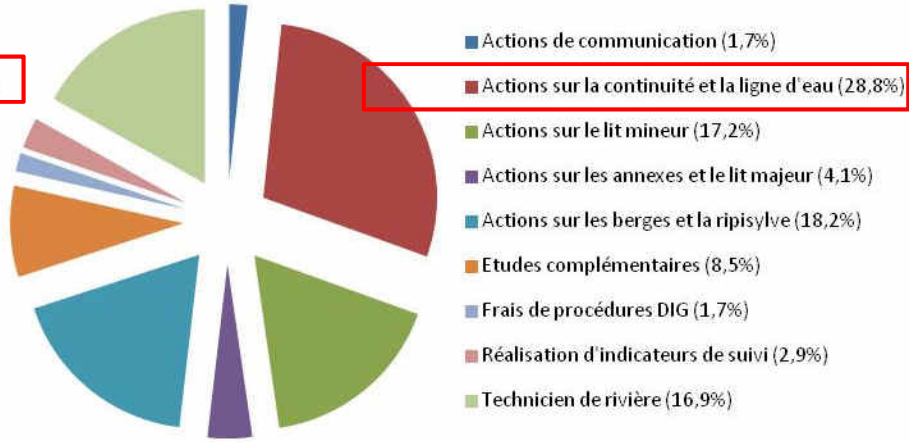

- **2 techniciens rivières dans chaque structure** pour 205 km de cours d'eau sur le territoire du SMVT (79) contre 57 km à l'aval dans la partie Maine-et-Loire

COHERENCE : moyens / objectifs

La mise en place du CTMA est-elle cohérente, complémentaire avec l'intervention des autres acteurs publics ?

Plusieurs partenaires dont 2 cosignataires du CTMA :

- Des investissements / participations initialement jugées complémentaires au CTMA mais *in fine* plutôt très limités

- D'autres partenaires sollicités et à intégrer plus étroitement lors du futur contrat ?

« Une stratégie et des objectifs insuffisamment partagés, voire parfois difficilement appréhendés / acceptés par les partenaires ? »

EFFICACITE : résultats / objectifs

Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints ?

Financièrement, un budget dépensé très inférieur au prévisionnel :

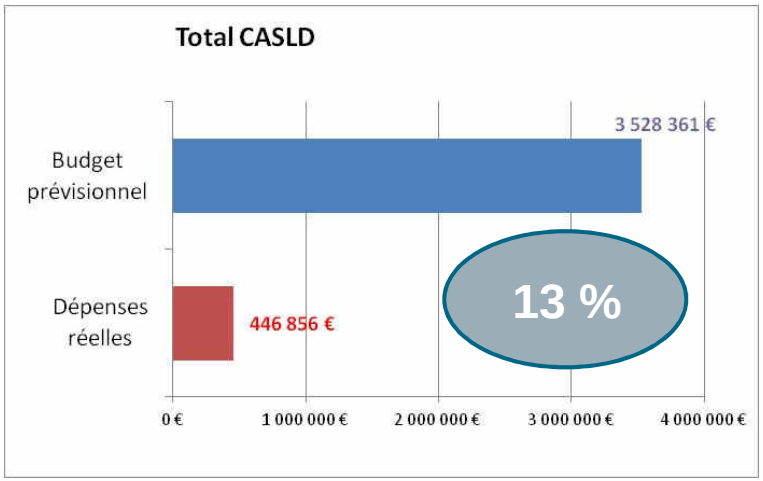

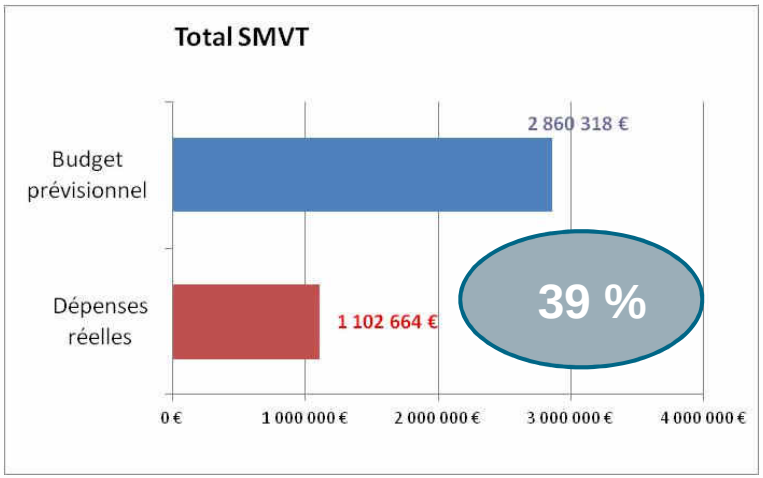

Une perception des travaux qui diffère selon leur nature et les acteurs :

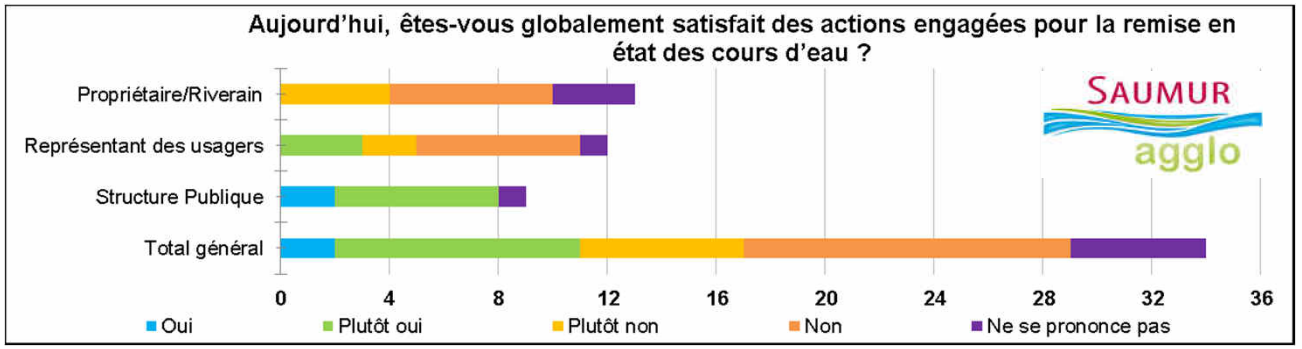

aquascop

EFFICACITE : résultats / objectifs

Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints ?

Les actions de communication et les indicateurs de suivis présentent les taux de réalisation les plus élevés contrairement aux actions en lien direct avec l'évolution attendue de la ligne d'eau (continuité, annexes hydrauliques)

« De multiples freins à une mise en œuvre efficace du programme d'actions »

- Une ambition initialement élevée n'intégrant pas assez l'avis des propriétaires
- De nombreuses actions dépendant de la bonne réalisation d'autres actions
- Une opposition des usagers, riverains dans les projets ambitieux de continuité
- Des procédures administratives longues et règlementaires parfois inquiétantes (moulin neuf)
- Une gouvernance changeante et manquant de soutien localement
- Une sensibilisation et/ou une concertation parfois localement insuffisantes
- Un format des CTMA (5 ans) peu adapté à la mise en œuvre des travaux et à leur suivi
- Des compétences limitées des structures porteuses face à la diversité des altérations

« Plusieurs points positifs et facteurs facilitateurs sont à relever »

- La présence du technicien rivières sur le terrain est appréciée et s'avère déterminante
- La mise en œuvre de travaux complémentaires lors de projets ambitieux (continuité)
- La réalisation d'indicateurs de suivi souvent adaptés aux types de travaux
- La réalisation d'expérimentations sur l'abaissement de la ligne d'eau
- La volonté de considérer et d'intégrer la prise en charge des différents usages

EFFICIENCE ET IMPACTS : résultats / moyens

Les travaux de restauration de la continuité écologique ont-ils permis d'améliorer l'état des masses d'eau et la morphologie des milieux ?

« Une amélioration souvent perceptible de la qualité hydromorphologique à l'échelle du segment ou du tronçon mais plus rarement à la masse d'eau »

Exemple du Palais (79) au moulin de Chabosse : restauration du lit dans le talweg

Echelle segment

Segment	2010						2016					
	Débit	Lit mineur	Berges ripisylve	Continuité	Ligne d'eau	Annexes	Débit	Lit mineur	Berges ripisylve	Continuité	Ligne d'eau	Annexes
PAL04-110	Mauvais	Mauvais	Moyen	Mauvais	T. mauvais	Très bon	Mauvais	Moyen	Bon	Bon	Très bon	Très bon

Echelle masse d'eau

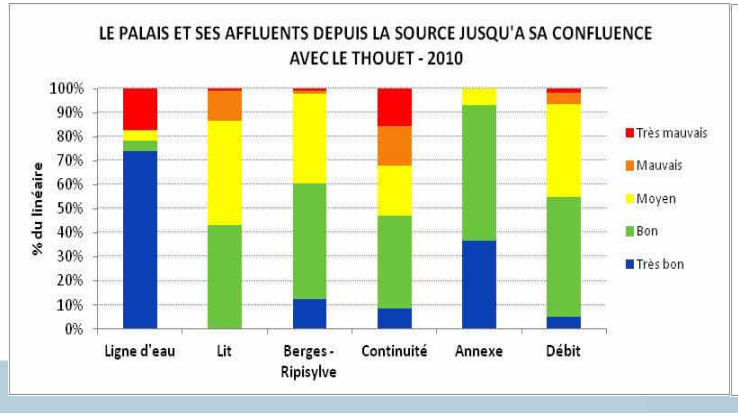

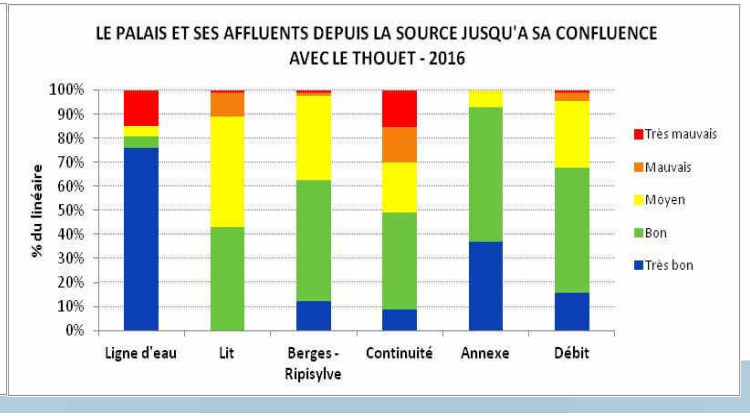

aquascop

EFFICIENCE ET IMPACTS : résultats / moyens

Les travaux de restauration de la continuité écologique ont-ils permis d'améliorer l'état des masses d'eau et la morphologie des milieux ?

Exemple du Thouet aval (49) : phase expérimentale d'abaissement de 4 ouvrages

- Réduction du taux d'étagement : de 133 % (Serama, 2010) à 91 % (Aquascop, 2016)
- Diversification des écoulements (apparition de radiers et plats légèrement courants)
- Apparition de frayères à brochets potentielles et déconnection de certaines annexes
- Perte / réduction temporaire d'habitats en berges mais linéaire de plusieurs kilomètres reconquis par les migrateurs

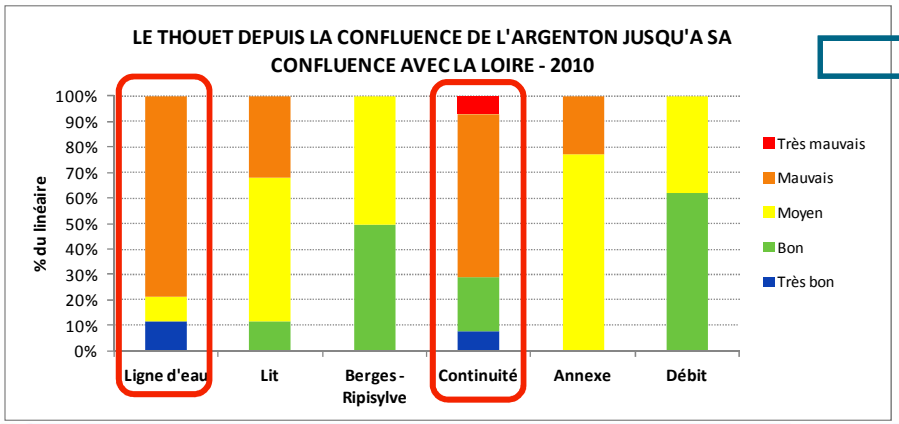

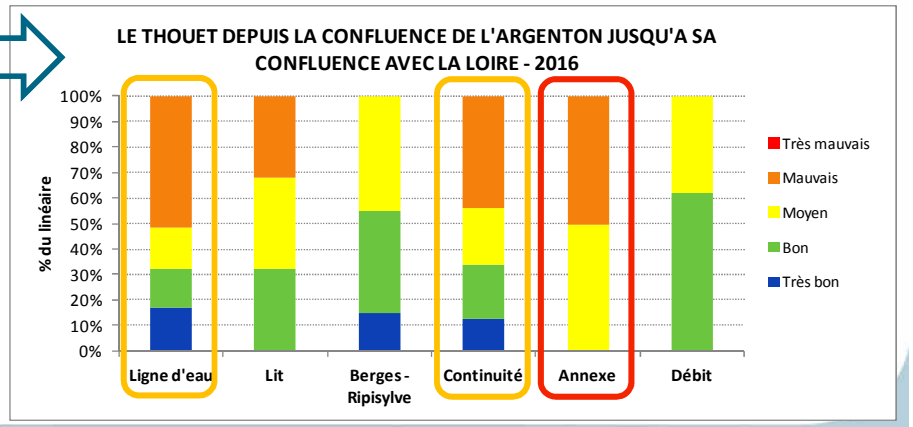

aquascop

EFFICIENCE ET IMPACTS : résultats / moyens

Les actions permettent-elles d'atteindre le bon état écologique ?

« Les travaux ont tendance à améliorer l'état et la fonctionnalité des cours d'eau mais les résultats ne sont pas encore visibles à l'échelle de la masse d'eau »

		Etat écologique		Critères discriminants	Objectif SDAGE 2016-2021		Risque global	
		2012	2015		Objectif	Délai	SDAGE 2012-2015	SDAGE 2016-2021
		Période d'évaluation						
		2009-2010	2011-2012-2013					
FRGR0437	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD	Moyen	Mauvais	IPR	Bon état	2027	Doute	Risque
FRGR0438a	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	Médiocre	Médiocre	IPR		2027	Risque	Risque
FRGR1527	LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	Moyen	Moyen			2027	Risque	Risque
FRGR1988	LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Moyen	Médiocre	IPR		2021	Risque	Risque
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Moyen	Moyen			2021	Risque	Risque
FRGR0438b	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS	Médiocre	Médiocre	IPR		2021	Doute	Risque
FRGR0438c	LE THOUET DEPUIS THOUARS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	Moyen	Mauvais	IPR		2021	Risque	Risque
FRGR0436	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Médiocre	Médiocre	IPR		2027	Risque	Risque

- L'état écologique 2015 est calculé à partir des résultats 2011, 2012, 2013 aux stations AELB
- L'Indice Poissons Rivière est l'indicateur biologique le plus limitant et responsable du déclassement des masses d'eau à l'état mauvais ou médiocre
- Toutes les masses d'eau sont jugées en risque de non atteinte du bon état suite aux nouvelles échéances fixées par le SDAGE 2016 - 2021

EFFICIENCE ET IMPACTS : résultats / moyens

Les actions permettent-elles d'atteindre le bon état écologique ?

« La mise en œuvre d'indicateurs de suivis complémentaires aux indices utilisés pour la caractérisation du bon état écologique permet de renforcer les connaissances sur les milieux ou de vérifier l'évolution des effets des travaux »

Des indicateurs complémentaires adaptés :

- Caractérisation de l'hydromorphologie et de son évolution à l'échelle stationnelle : application du protocole **CARHYCE**
- Suivi des variations du niveau des nappes d'accompagnement : **piézomètres**
- Influence de la variation de la ligne d'eau sur le caractère humide des prairies riveraines : **suivi phytosociologique**
- Influence thermique des seuils et évolution de la thermie après travaux : **pose de thermomètres**
- Suivi de la végétation aquatique et des plantes envahissantes : réalisation de **transects** sur des stations influencées par des ouvrages et en écoulement libre

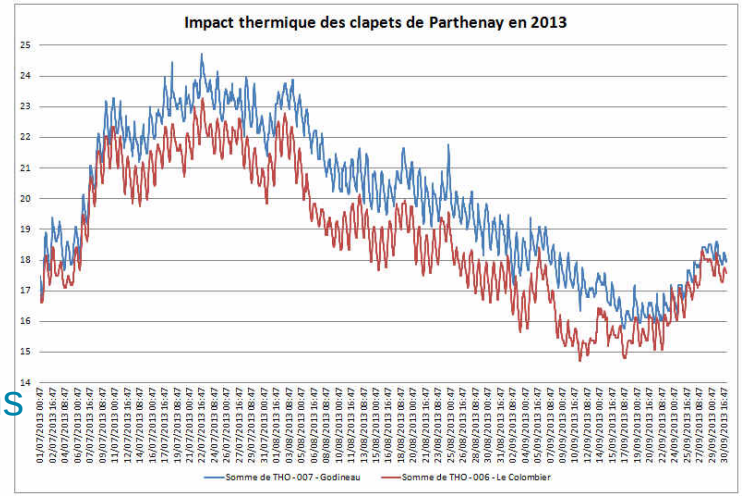

EFFICIENCE ET IMPACTS : résultats / moyens

Les actions permettent-elles d'atteindre le bon état écologique ?

« L'évolution significative d'un milieu dépend de nombreux paramètres : humains, sociaux, environnementaux… »

Plus précisément :

- Du niveau d'ambition des travaux (nature, longueur, précision…) et leur reproductibilité à une échelle moins locale
- Mais aussi fonction du niveau d'altération du cours d'eau (quantité et qualité d'eau)
- Du caractère plus ou moins récent des travaux
- De l'énergie propre au cours d'eau (capacité d'ajustement géomorphologique ?)
- Du temps de réaction et d'intégration du milieu, souvent variable (à moyen ou long terme)
- De la position géographique des travaux dans le bassin,
- Des conditions hydrologiques au moment de la réalisation des indicateurs de suivi…

Retenons que les travaux sur la continuité sont souvent trop disséminés pour permettre au milieu une réponse positive rapide, cependant les résultats locaux s'avèrent encourageants *(exemple des résultats biologiques positifs au Tallud (79) suite au démantèlement du clapet)*

Les travaux sur la ripisylve et les berges permettent de lutter contre les pollutions organiques et sont potentiellement efficaces sur les indicateurs s'ils sont associés à des travaux de morphologie

EFFICIENCE ET IMPACTS : résultats / moyens

Les effets désirés sont-ils obtenus avec le moins de ressources possibles ?

« Les opérations de restauration de la morphologie et de protections de l'intégrité des berges (abreuvoirs, clôtures) respectent le budget initial, avec un coût unitaire plus faible que prévu. Le gain écologique est souvent local, à moyen ou à long terme… mais ce gain est durable »

Les travaux de gestion de la ripisylve et de recharge granulométrique sont généralement réalisés selon une stratégie qui limite les dépenses superflues pour un gain écologique à court terme :

- Travail à l'échelle d'un axe limitant les déplacements des entreprises d'un cours d'eau à l'autre

- Recherche d'entreprises et de matériaux locaux (pierres des champs)

COHERENCE AVEC LA REGLEMENTATION

Le CTMA est-il cohérent, complémentaire avec la règlementation ?

« Les actions menées sont cohérentes avec le programme de mesures du SDAGE et les enjeux environnementaux du site Natura 2000 du bassin du Thouet amont »

- Prise en compte des orientations 2010 – 2015 du SDAGE :
  - Repenser les aménagements de cours d'eau (continuité et morphologie)
  - Réduire la pollution organique et bactériologique (clôture, abreuvoirs, plantations d'arbres et d'arbustes)
  - Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
  - Préserver la biodiversité aquatique
  - Préserver les têtes de bassin versant
  - Informer, sensibiliser et favoriser les échanges

- Considération des espaces naturels remarquables : ENS, ZPS, ZSC, SIC, APB du Cébron et de Distré

- Attentions portées envers les espèces remarquables : Loutre, Castor, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, écrevisse à pattes blanches, lamproie de Planer

APPROPRIATION DES ACTEURS

Quelle a été la dynamique du territoire et la perception du contrat par les acteurs du territoire ?

« 2 visions différentes du Thouet entre l'amont du bassin et l'aval »

- Résultats basés sur des enquêtes de satisfaction : élus / usagers / riverains

- 109 personnes contactées : 71 réponses dont 37 pour le SMVT et 34 pour la CASLD

Des réponses communes :

« Les acteurs se mobilisent davantage en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau »

« La qualité de l'eau, des habitats piscicoles et la lutte contre les pollutions diffuses sont des enjeux perçus comme prioritaires »

Des divergences :

« La communication / concertation sont plutôt peu voire mal perçues notamment à l'aval »

MAIS une envie partagée : la poursuite des travaux d'entretien / restauration

APPROPRIATION DES ACTEURS

Quelle a été la dynamique du territoire et la perception du contrat par les acteurs ?

« Une concertation peu efficace d'après les riverains, propriétaires, usagers »

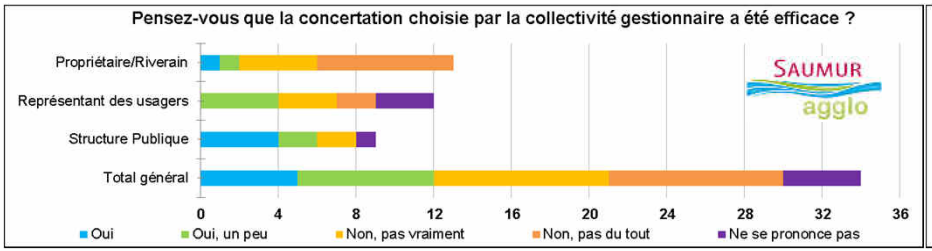

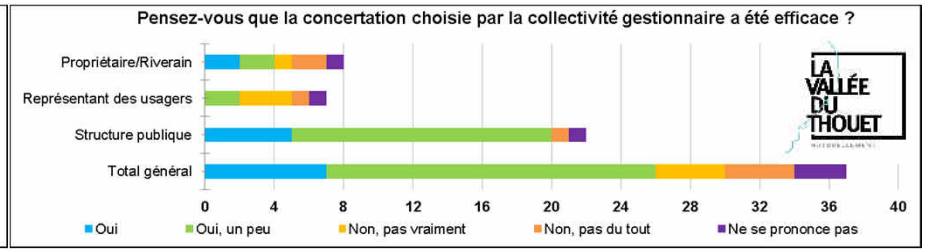

Quels enseignements ?

- Une concertation insuffisamment anticipée

- Les opérations concrètes, « au plus près du terrain » (avec échanges de visu) sont les plus efficaces

Visites de sites aménagés par les techniciens de rivières

- La concertation et la communication ne modifient pas les avis « tranchés », mais peuvent permettre de convaincre les personnes « indécises »

- Les effets de la concertation sur la compréhension des enjeux sont réels : les riverains comprennent mieux, en général, l'intérêt des travaux, mais sans y devenir favorable pour autant

APPROPRIATION DES ACTEURS

Quelle a été la dynamique du territoire et la perception du contrat par les acteurs ?

« Une animation du CTMA par les techniciens reconnue utile et nécessaire »

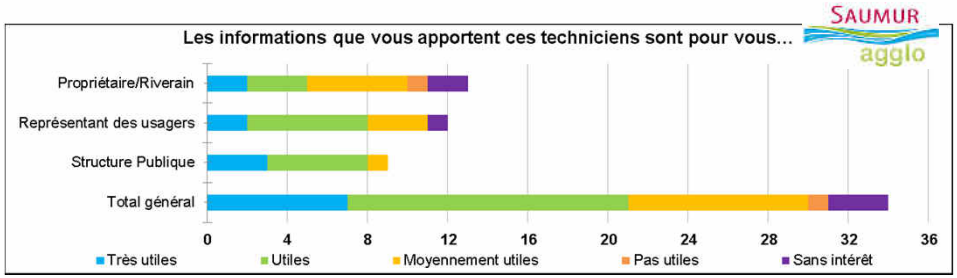

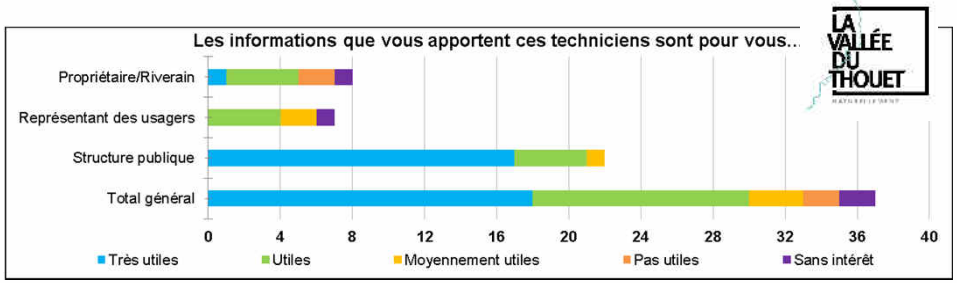

Quels enseignements ?

- La présence des techniciens-animateurs permet d'approfondir la connaissance du terrain

- L'animation entraîne une meilleure compréhension des enjeux par les riverains et les propriétaires d'ouvrage, mais elle influe assez peu (?) sur les oppositions les plus marquées

- L'animation est essentielle pour la mise en œuvre des actions (sans elle « tout peut s'arrêter »)

- Si le portage politique est insuffisant (mobilisation) et/ou non soutenu, l'animation seule s'avère généralement impuissante et perd en crédibilité auprès des riverains, usagers, propriétaires

- La stabilité du technicien dans le poste est un critère d'efficacité essentiel

Concertation, communication, animation : des outils complémentaires

APPROPRIATION DES ACTEURS

Les financements ont – ils été conformes aux prévisions ?

« Le dispositif d'aides est un moyen pour la réalisation des travaux, mais il n'en est pas le déclencheur »

- Des financements variables selon le type d'action pouvant atteindre le seuil des 80 % jusqu'à maintenant…mais pour combien de temps ?

- Un soutien public qui tend à progressivement diminuer notamment localement : désengagement local (exemple avec le Conseil Départemental 79 qui ne finance plus les postes de technicien et la lutte contre la jussie)

- Généralement, l'AELB tend à compenser la mise en retrait des politiques locales de l'eau

Des taux garantis sur la durée du contrat seraient un signe de soutien financier rassurant pour les structures porteuses néanmoins le contexte actuel *(réduction des capacités d'investissement des collectivités)* risque de limiter l'ambition du futur programme de travaux et donc ses effets sur l'amélioration de la continuité écologique et de la morphologie.

FREINS ET RECOMMANDATIONS

« Il n'y a pas de Contrat Territorial Milieux Aquatiques parfait toutefois certains facteurs sont déterminants pour une mise en œuvre optimale »

- Les travaux ont globalement amélioré la qualité de la morphologie dans une majorité des cas, notamment en termes de milieu physique, de flore des berges et du lit : « ***tous les types de travaux de restauration des milieux sont susceptibles d'améliorer la morphologie, s'ils sont bien conçus, bien dimensionnés et bien réalisés »***

- L'amélioration de la qualité de la morphologie n'est toutefois pas suffisante car les opérations ne sont pas assez nombreuses à l'échelle du cours d'eau. Les faibles linéaires traités expliquent que la morphologie n'est améliorée qu'à la seule échelle locale : ***« l'évaluation et les retours d'expérience montrent que les fonctionnalités du cours d'eau ne sont restaurées que si celui-ci est traité globalement »***

- Par ailleurs, de nombreux facteurs entrent en concurrence avec les effets potentiellement positifs des travaux : pollution de l'eau, faiblesse des débits, érosion du bassin versant, drainage…
  « il est nécessaire de mettre en œuvre des projets transversaux »

- Les travaux portant sur la ripisylve, la gestion des embâcles et la lutte contre les plantes exotiques envahissantes améliorent relativement peu la morphologie mais constituent un excellent moyen d'entrer en contact avec les riverains / propriétaires et de leur faire prendre conscience du fonctionnement du cours d'eau : ***« ne pas négliger cette porte d'entrée »***

FREINS ET RECOMMANDATIONS

De multiples facteurs limitants et freins identifiés, d'ordre :

- Structural, administratif, règlementaire, humain, technique…

Par exemple :

- Des procédures administratives préalables à la réalisation des travaux qui sont jugées lourdes, longues, coûteuses et parfois démobilisantes
- L'obligation de présenter des dossiers règlementaires (Loi sur l'eau, Déclaration d'Intérêt Général) préalablement aux travaux, de manière annuelle pour les ouvrages structurants, ce qui alourdit le budget et retarde les dossiers. Par ailleurs, se pose la question de la pertinence d'une procédure pour des ouvrages en situation irrégulière ?
- Le désintérêt de la police de l'eau au moins localement pour les débits réservés / minimums biologiques, en principe obligatoires depuis 1984. Par ailleurs, quelle position au regard des ouvrages situés sur des cours d'eau classés en liste 2 et dont l'échéance est prévu en juillet 2017 ?
- Une communication trop directe : poser l'effacement / l'arasement comme un principe, cela effraie, est mal compris et générateur de conflit
- Des dégradations physiques (enfoncement, surlargeur avec faible lame d'eau) pas toujours traitées simultanément aux projets ambitieux de continuité et qui nuisent à la perception des effets positifs

FREINS ET RECOMMANDATIONS

Facteurs limitant / renforçant l'EMERGENCE des projets de continuité ambitieux

Les facteurs qui la renforcent	Les facteurs qui la limitent
1. La vétusté, l'abandon et la dégradation des ouvrages	1. Les conflits d'usage : activité économique, tourisme, navigation, facilité d'arrosage, abreuvage.
2. Le financement à 100% par la structure des travaux d'accompagnement (micro-seuils, talutage, clôtures, abreuvoirs …)	2. La mise en avant d'un patrimoine « historique » non toujours avéré
3. En théorie, le classement des cours d'eau en liste 2 au titre du L214-17	3. L'appartenance du bassin à 2 départements dans lesquels les stratégies ne sont pas les mêmes
4. La conservation des traces (la moitié du seuil, piles, organes …) ou de la mémoire de l'ouvrage (exposition, photographies, enregistrements …)	4. L'obligation de présenter un dossier Loi sur l'eau préalable aux travaux concernant de très petits ouvrages, ou des ouvrages en situation irrégulière, ce qui alourdit le budget, retarde le dossier et pose la question de la crédibilité du porteur de projet
5. Proposer la mise en place de nouvelles activités (observation de la nature, randonnée, pêche en eau vive…)	

FREINS ET RECOMMANDATIONS

Facteurs limitant et renforçant la GOUVERNANCE globale du CTMA

Les facteurs qui la renforcent	Les facteurs qui la limitent
1. La **communication** en amont des travaux, puis répétée	1. **L'absence de réelle stratégie** de communication / sensibilisation
2. Une **concertation** au plus près du terrain ***(recherche de compromis = mesures compensatoires)***	2. Des actions « au coup par coup »
3. La bonne **articulation** animation/ communication et animation/police de l'eau	3. Un **manque de compétences** spécifiques ***(communication…)***
4. Les **messages convergents** et répétés des différents acteurs de l'eau	4. Le **turn-over** des techniciens
5. **La présence sur le terrain** de l'ONEMA, de la DDT, des techniciens rivières	5. Les **délais** de mise en œuvre ***(obtention de la DIG et des arrêtés, concertation / négociation)***
6. La **collaboration renforcée** avec d'autres acteurs techniques ***(partenaires actifs = « alliés »)***	6. La **structuration d'opposants** aux travaux
7. **L'implication des élus**	7. Une **stratégie pas toujours claire** ni *a priori* durable des services de l'état
8. La **stabilité dans le poste de technicien-animateur**	8. Un **relai presse polémique** qui nuit aux efforts de sensibilisation
9. La présence **d'autres moyens d'ingénierie** ***(secrétariat, communication)***	

FREINS ET RECOMMANDATIONS

1/ Renforcer la mobilisation des acteurs en faveur de la restauration de la morphologie

- **R1.1** – Favoriser la crédibilité des maîtres d'ouvrage en portant le même message et en appliquant les textes de loi
- **R1.2** – Créer une stratégie partenariale avec les acteurs de l'eau et des sols

2/ Diversifier les actions en privilégiant la qualité à la quantité notamment en cas d'opportunités locales

- **R2.1** – Conserver un certain niveau d'ambition dans la programmation
- **R2.1** – Envisager des travaux de restauration connexes d'emblée aboutis
- **R2.2** – Prévoir des budgets « à déclencher » selon les opportunités

3/ Identifier plus précisément les concepts de restauration et les niveaux d'ambition

- **R3.1** – Evaluer l'efficience probable des projets de restauration
- **R3.2** – Renforcer l'évaluation locale du contexte socio-politique et foncier

4/ Se donner les moyens d'apprécier les effets des travaux de restauration

- **R4** – Poursuivre l'évaluation des effets des travaux en adaptant et/ou en diversifiant les indicateurs

5/ Renforcer la cohérence entre elles des interventions sur les milieux

- **R5.1** – Renforcer la coordination des acteurs locaux notamment, intervenant dans un même sous-bassin
- **R5.2** – Diversifier les supports de communication et leurs contenus

Pour plus d'informations, demandez la version intégrale du bilan du CTMA 2011-2015 et de l'atlas cartographique à l'adresse suivante :

smvt@valleeduthouet.fr